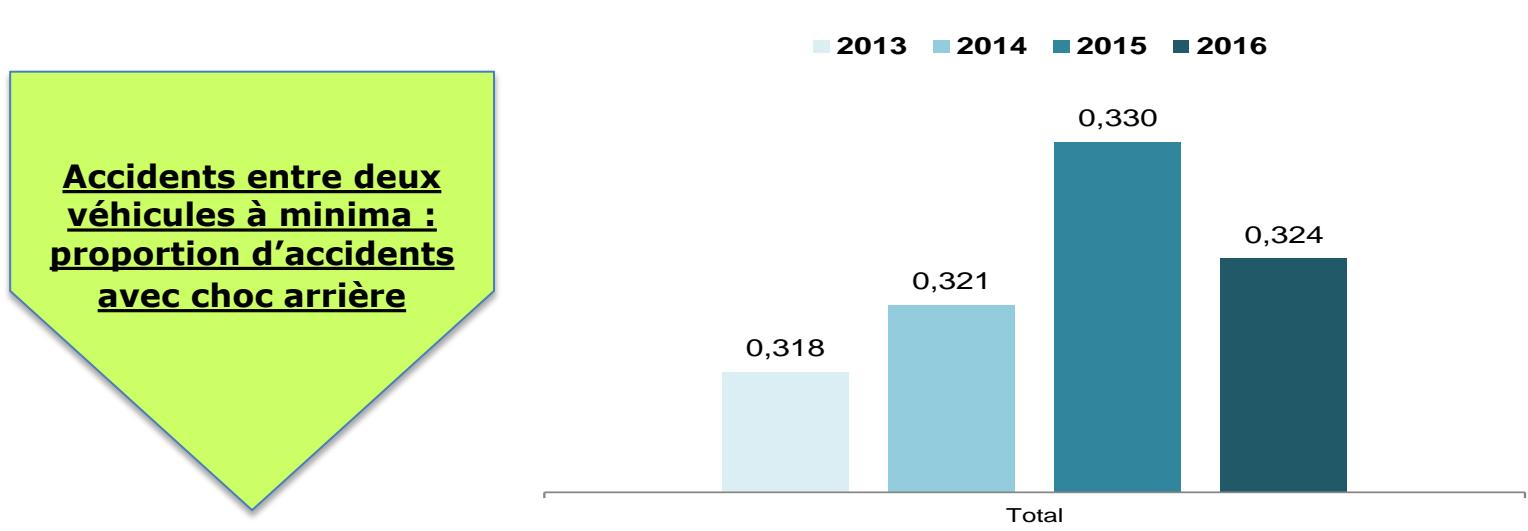


# Conduire et utiliser son smartphone : quel impact?

Etude 10 entreprises clientes Aon : 21075 véhicules :



Accidents entre deux véhicules à minima : proportion d'accidents avec choc arrière

- Progression d'année en année –impression d'infléchissement en 2016. Trop tôt pour affirmer une amélioration (effet prévention de quelques entreprises?) ou sinistres tardifs non déclarés.
- Les conséquences de l'usage du smartphone au volant (téléphoner mais plus encore lire et écrire des Sms et Mails) sont multiples. Au-delà du choc contre le véhicule de devant, nous relevons le même phénomène de perte de maîtrise du véhicule dans les accidents de sens inverse, de circulation sur deux files différentes : **écart brutal du véhicule**.

# Les assureurs & La prévention

- Les assureurs les plus présents sur le thème de la prévention sont ceux qui disposent d'un fort portefeuille de particuliers.
- Présence forte des assureurs sur des campagnes de communication nationale et à travers les médias grand public.
- Communication fortement tournée vers les particuliers et les familles.
- Pas suffisamment de sujet visible et marquant sur le risque spécifique des entreprises.
- **Les risques routiers** en entreprise ne sont pas suffisamment traités en amont par les assureurs.
- L'accompagnement n'est pas assez adapté à la particularité du risque des différentes catégories de flotte. La capacité (ou la volonté?) à mettre en place des actions correctrices sur mesure est insuffisante.

# Les assureurs & La prévention

- Les assureurs identifient pourtant les différences de risques entre les flottes, puisqu'ils sanctionnent les entreprises à travers la composition ou complexité de leurs risques, ou celles qui n'ont pas de bons résultats :
  - (i) refus de souscrire (Tpv, Tpm, Location courte durée, Circulation aéroportuaire, ambulances, taxis, résultats flotte dégradés ...)
  - (ii)acceptation de souscription mais avec budget élevé : dissuasion.
  - (iii)renouvellement avec forte majoration ou modification importante de montage.
- L'accompagnement par les assureurs sur la prévention :
  - (i) N'est pas systématique.
  - (ii)N'est pas commun à tous les assureurs, ni uniforme.
  - (iii) N'est pas engagé dans le temps.

# L'entreprise : Constat et ambition

## ■ **Constat**

- Degré de maturité sur l'approche et la compréhension du risque hétérogène
- Résultats diversifiés
- Forte **attente** de conseils et accompagnement y compris financier.
- L'attente : cela peut devenir un problème pour l'entreprise qui doit s'approprier l'initiative et la démarche.
- Besoin d'échanger sur les solutions qui fonctionnent

## ■ **Ambition**

- Avoir une approche du risque routier décorrélé du budget assurance flotte.
- Avoir une vision sur le long terme.
- Afficher la volonté de prévention. Fixer les règles. Les communiquer. Les expliquer. Accompagner les mauvais élèves. Former. Sanctionner le non respect identifié des règles.
- Devoir d'exemplarité de l'entreprise.
- Agir sur le comportement, la protection de l'individu tout en respectant sa vie personnelle.